

Extrait du rapport de gestion de l'Association cinématographique Suisse romande pour 1936 [à suivre]

Autor(en): **Bech, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **3 (1937)**

Heft 50

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-732651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait du Rapport de Gestion de l'Association cinématographique suisse romande pour 1936

Il est inutile, je pense, d'épiloguer longuement sur la situation économique de 1936, sur les espoirs déçus, sur l'attente interminable d'un retour des temps meilleurs!

Pourtant, 1936 a fermé ses portes en nous laissant quelques motifs concrets d'espérer, dus à une lente reprise des affaires ensuite de la dévaluation de notre franc suisse. Au seuil de 1937, nous pouvons donc envisager l'avenir avec un tantinet d'optimisme qui, espérons-le, ira en grandissant bien vite, et c'est pourquoi nous disons notre confiance quand même en l'avenir.

Alors que nous avons commencé l'exercice 1936 avec un effectif de 137 cinémas, nous nous retrouvons, à fin décembre, à 143. Une seule démission a été enregistrée: Concise. Les 7 nouvelles localités inscrites sont: Gimel/Cery, Begnins, Ballens, Champéry, Ballaigues, St-Maurice et Sullens.

Les 143 cinémas affiliés à notre association représentent 50.000 places (en chiffres ronds) et se répartissent comme suit, d'après le nombre de représentations:

48 cinémas quotidiens	avec env. 26.000 places
61 cinémas semi-hebdomadaires	avec env. 17.500 places
34 cinémas du dimanche	avec env. 6.500 places.

Le cinéma Rex de la Chaux-de-Fonds, dont une première demande d'admission avait été refusée en décembre 1935, est revenu à la charge notre comité a néanmoins décidé de ne pas entrer en matière sur cette demande. Par contre, l'Association des Loueurs de films en Suisse, qui n'avait pas recouru contre notre premier refus, demanda cette fois-ci que ce cas fut soumis à l'examen de la commission paritaire. Réunie le 7 janvier, celle-ci s'est prononcée en faveur de l'admission de ce cinéma dans l'A.C.S.R.

En parlant de la commission paritaire, je rappelle en passant, qu'elle n'a siégé qu'une fois, en 1936, pour statuer sur notre refus de recevoir le «Colisée S.A.» de la Chaux-de-Fonds, refus qu'elle a approuvé.

Je termine ce chapitre des mutations en ajoutant que le procès que M. Mauris, Cinéma Scala à Genève, nous a été intenté, il y a déjà quelque trois ans, ensuite de notre refus de le recevoir dans l'A.C.S.R., a été également tranché en notre faveur par les tribunaux de seconde instance de Genève. Le plaignant, qui nous réclamait 50.000 frs. de dommages-intérêts, renonce à recourir au Tribunal fédéral!

Le comité en charge pour 1936 fut le suivant:

Président: Monsieur Ed. Martin. Membres: MM. Dr. Brum, Lavanchy, Warlet, Louviot, Augsburg et Gerber (jusqu'à fin juin). La place laissée vacante par la démission de ce dernier revient au premier suppléant nommé par l'assemblée générale, soit à Monsieur L. Charrière (Cinémas Rex/Lausanne et Alhambra/Genève).

Le comité a tenu 8 séances, au cours desquelles il a eu à examiner de très nombreuses affaires, dont les plus importantes sont: Commission fédérale et création d'une industrie suisse du film (brochure Gasser), transfert des cinémas (y compris affaire Kaech), modification des statuts, commission arbitrale, commission paritaire (requêtes Colisée S.A. et Rex, Chaux-de-Fonds, Cinégram S.A. Genève (journal d'actualités Suisses), création d'un comité central des 3 associations et d'un organe collectif, nouveau tarif du matériel de publicité ALS, convention Sacem, représentations dissidentes, prix d'entrée minima et faveurs (Genève, Bienne, Fribourg, Tavannes, Montreux, Vevey), films de 16 mm, requête FCTA-Genève, patentes pour attractions spéciales, revision de l'art. 3 bis de l'arrêté cantonal vaudois, films à 80.— frs., envois de films contre remboursement, affaires: Zufferey/Sierre, Béguelin/Tavannes, Delorme, Menthonnex, Cinébrief, Lux-Andrist, film URSS, Brigue, etc., assemblée générale extraordin. (décembre), diverses

Junger Tonfilmoperateur

dipl. radiotechnischer Leiter, Spezialist im Verstärkerbau, mit ersten Zeugnissen, **sucht Stelle** in gutes Tonfilm-Theater.

Offerten an **Hermann Stillhart, Wil** (St.Gallen), Grabenstrasse 2

consultations juridiques, procès Mauris, future Chambre syndicale suisse, etc.

Il a également tenu 6 séances, soit avec une partie du comité de l'ALS à Lausanne, soit avec une délégation des comités ALS et SLV, à Berne.

Une partie de ses membres a assisté à une conférence entre délégués ACSR-ALS-SLV et représentants de la commission fédérale, à Berne. Enfin, son bureau (président et secrétaire) a pris part à deux séances de la commission mixte pour les affaires Andrist (Genève), à deux séances de la commission arbitrale et à une réunion commune des bureaux ACSR-ALS à Berne.

(A suivre).

Les importantes réunions à Paris de la Chambre Internationale du Film

La Chambre Internationale du Film, présidée par M. le Ministre Dr. Lehnich, Président de la Reichsfilmkammer, s'est réunie les 9, 10 et 11 Mars, au siège de la Chambre Syndicale Français de la Production de Films, 23, avenue de Messine, pour examiner un certain nombre de problèmes d'organisation, d'économie cinématographique et de droit.

Participaient à ces réunions: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie, l'Italie, la Pologne, la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie.

CHAMBRE INTERNATIONALE DU FILM

Président: M. le Ministre *Lehnich*

Pays	Nom des Associations
<i>Allemagne</i>	Reichsfilmkammer.
<i>Autriche</i>	Oesterreichische Filmkonferenz.
<i>Belgique</i>	Union Nationale Cinématographique.
<i>France</i>	Confédération Générale de la Cinématographie.
<i>Hongrie</i>	Représentant du Ministère de l'intérieur.
<i>Italie</i>	Fédération Nationale Fasciste des Industries du Spectacle.
<i>Pologne</i>	Conseil Supérieur de la Cinématographie en Pologne.
<i>Suède</i>	Filmkammer.
<i>Suisse</i>	Schweizer. Lichtspieltheater-Verband: M. Joseph Lang.
<i>Tchécoslovaquie</i>	Fédération des Producteurs, des Propriétaires de salles cinématographiques et des Loueurs.

La journée du mardi 9 Mars a été consacrée aux travaux du Comité exécutif et du Conseil d'Administration.

M. J. Demaria, Président de la Confédération Générale de la Cinématographie fut élu Vice-Président de la C. I. F.

Il faut signaler ici que la Commission du Droit d'Auteur, existant depuis deux ans et dont les travaux ont pris une extension considérable, fut transformée en *Commission juridique*, présidée par M. Lussiez.

La Commission d'Etude pour faciliter l'échange international des films s'est réunie pour la première fois afin d'examiner les problèmes internationaux de l'économie du film.

Il a été décidé à l'unanimité que serait constitué une Commission relative aux problèmes du film culturel et éducatif, à laquelle appartiendront tous les pays ayant une production de films culturels.

La Présidence de cette Commission a été offerte à M. le Dr. de Feo (Italie).